

## **Vous souhaitez vous marier à l'Église**

Nous vous félicitons pour cette belle décision de vous engager l'un envers l'autre pour toujours dans le mariage.



### **Quelques indications pratiques :**

***La demande doit être introduite au moins six mois avant le mariage.***

**1. Si vous n'êtes pas domiciliés à Charleroi, Couillet, Lodelinsart-Centre ou Montignies-sur-Sambre,** vous devez d'abord prendre contact avec le curé de la paroisse où vous habitez. C'est lui qui doit vous donner l'autorisation de vous marier en dehors de votre paroisse. Cette autorisation doit figurer dans le dossier de mariage.

**2. Lors de l'inscription au Secrétariat,** vous recevez une farde avec des documents pour la préparation de votre mariage.

- Le livret : « *Notre mariage à l'Église* »
- Le dépliant pour la journée de préparation au mariage
- Des indications sur le déroulement
- La liste des motifs (chacun est invité à en choisir trois et à en parler avec le prêtre)

Vous devez vous renseigner sur **la date et le lieu de votre baptême.**

**3. Si l'un des deux n'est pas baptisé,** le mariage peut être célébré moyennant une dispense de l'Évêque. Il est toujours possible de recevoir le baptême au terme d'une préparation d'au moins une année. Prendre contact avec Sophie Castin : 0497.241.208.

**4. Il vous est demandé de participer à une journée de préparation au mariage** car une vie de couple riche et durable, cela se construit chaque jour (voir dépliant). L'attestation de participation doit figurer dans le dossier de mariage.

### **5. Participation financière**

Elle est de 230€. Une facture vous sera envoyée. Le paiement doit être effectuée avant la date d'échéance qui figure sur la facture (1 mois).

**6. Le prêtre** désigné pour célébrer votre mariage prendra contact avec vous pour mieux vous connaître et préparer la célébration.

**7. Si vous souhaitez fleurir personnellement l'église** où votre mariage sera célébré, vous pouvez prendre contact avec le(a) **sacristain(ine)**.

Un **organiste** est aussi prévu pour accompagner la célébration de votre mariage.

**8. Le jour du mariage à l'Église,** n'oubliez pas d'apporter le **livret du mariage** reçu à la Maison Communale.

Bonne préparation !

### **Secrétariat de l'Unité Pastorale de Charleroi**

Rue Charnoy, 5 à 6000 Charleroi  
ouvert le lundi et du mercredi au samedi, de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h  
secretariat@upcharleroi.be ou 071.32.17.72